# Annexe A – declaration du candidat

**appel a notes conceptuelles** **rEF. No. 003/22**

Le soussigné [veuillez insérer le nom du signataire du présent formulaire], représentant l'entité juridique suivante [ou les entités dans le cas d'un Consortium] :

* Nom officiel complet
* Forme juridique officielle
* Numéro d’enregistrement légal
* Adresse officielle complète

Autorisé à représenter l'organisation / le Consortium, soumet par la présente la note conceptuelle d'un Sous-Projet d'une durée de XX mois et d'un budget estimé à XXX,XXX FCFA, visant à mettre en œuvre le Sous-Projet selon les termes définis dans la candidature ci-jointe.

Le soussigné certifie que les informations contenues dans cette candidature sont correctes et complètes.

## DECLARATION sur l’honneur

Le soussigné [veuillez insérer le nom du signataire du présent formulaire], autorisé à représenter de façon légal l'organisation / du Consortium, déclare que le candidat :

1. Est éligible au financement conformément aux exigences minimales définies dans l'appel à notes conceptuelles spécifique ;
2. A la capacité financière et opérationnelle requise pour réaliser le sous-projet proposé ;
3. N’a pas reçu d'autres financements pour réaliser les mêmes activités ou financer les mêmes coûts que ceux faisant l'objet du présent appel à notes conceptuelles.
4. A reconnu et accepté les termes et conditions décrits dans le modèle d'accord de sous-projet publié sur le site Internet de l'’IDLO.

En outre, le demandeur déclare qu'il ne relève d'aucun des motifs d'exclusion suivants :

1. Le candidat n'est pas en faillite ou en cours liquidation, ni sous administration judiciaire, ni conclu de concordat préventif, ni suspendu ses activités, ne fait pas l'objet d'une procédure concernant ces questions et ne se trouve pas dans une situation analogue résultant d'une procédure similaire prévue par la législation ou la réglementation nationale.
2. Le candidat ou toute personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein, a été condamné pour une infraction concernant sa conduite professionnelle par un jugement passé en force de chose jugée.
3. Le candidat ou toute personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui a fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts ou à la réputation de l'IDLO, de ses Parties membres ou de ses donateurs.
4. Le candidat ou toute personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui, a fait l'objet d'un jugement ou d'une décision administrative définitive pour une irrégularité affectant les intérêts financiers de l'IDLO, de ses parties membres ou de ses donateurs.
5. Le candidat n'a pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive établissant le fait qu'il a créé une entité sous une juridiction différente dans l'intention de contourner les obligations fiscales, sociales ou toute autre obligation légale d'application obligatoire de la juridiction de son siège social, de son administration centrale ou de son principal établissement.
6. Le candidat n'a pas été créé avec l'intention décrite au point v) ci-dessus, telle qu'établie par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ;
7. Le candidat ne s'est pas rendu coupable de fausse déclaration en fournissant les informations requises comme condition de participation au présent appel à notes conceptuelles ou n'a pas omis de fournir ces informations.
8. Le candidat emploie régulièrement ses employés et, si nécessaire, toute personne impliquée dans la réalisation des activités dans le cadre du présent appel à notes conceptuelles, conformément aux lois nationales auxquelles il est soumis. Le candidat respecte pleinement les lois et règlements en vigueur également en matière de sécurité sociale et de droit du travail ;
9. Le candidat n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas, n'a pas accepté et n'acceptera pas d’obtenir des avantages financiers ou en nature ou partie quelle qu'elle soit, constituant une pratique illégale ou impliquant la corruption, que ce soit directement ou indirectement, comme incitation ou récompense relative à l'attribution ou à l'exécution du contrat ;
10. Le candidat a rempli toutes ses obligations légales en matière de déclarations et de paiements d'impôts dans son pays d'origine et doit fournir tous les certificats requis à cet effet.

**Je reconnais par la présente que [l'organisation / le Consortium] peut faire l'objet d'un rejet de ce processus et d'une exclusion si une déclaration ou une information fournie comme condition de participation à ce processus s'avère être fausse.**

Nom complet Date Signature